

FORWARD



Organe Officiel de la Royale Fédération Travailiste de Football

A.S.B.L. n° id : 419.752.454 :

Créé par feu René VANDENBROECK



Éditeur responsable : **M. Betty DENYS**

Rue Félicien Rops 37C bte 5

1070 Bruxelles

Tél & Fax 02/521.23.82

Paraît uniquement sur notre site
le mercredi

53-ème année

n° 05

14 septembre 2022



Le foot pour l'amusement en vrai amateur.

QUELQUES rappels :

BUREAU FÉDÉRAL - CONSEIL D'ADMINISTRATION

TEL. UNIQUE pour la FTF
DENYS Betty 02 521.23.82

CONTACT MAIL UNIQUE ftfasbl@fff.be

Le GSM pour les résultats 0479/527.109 ne répondra pas.



Les mails doivent être faits selon les prescriptions parues au Forward et Signé Club, Nom, Prénom, Poste (secrétaire, président, trésorier), n° licence. **Idem pour le courrier écrit.**



DES COURS SONT PREVUS APRES LE 15 OCTOBRE 2022

Cela dépend des inscriptions auprès de la secrétaire

Tout membre affilié à un club peut s'inscrire au cours.

Le cours se donne sur 3 soirées et une soirée d'examen théorique. Si le candidat réussit il sera désigné pour 3 rencontres tests, s'il réussit il sera inclus dans le staff d'arbitre.

Les clubs doivent faire un effort pour trouver des arbitres, ils sont en diminution mais combien nécessaire pour notre championnat.

Merci à vous

BETTY DENYS

CONVOICATIONS - CONVOICATIONS - CONVOICATIONS - CONVOICATIONS



Les clubs et/ou membres repris ci-après sont instamment priés de bien vouloir se présenter devant la commission concernée le **LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022**.

Important ! Tout affilié convoqué doit présenter sa carte d'affiliation, faute de quoi, il est considéré comme n'ayant pas comparu. Il peut se faire représenter par un dirigeant de son cercle dûment mandaté à cet effet et pouvant présenter la licence du joueur représenté.

Local : complexe BARCA, route de Lennik 1015 à 1070 Bruxelles

CONSEIL ADMINISTRATION

CROSSING SCH. : licence a rentré AYAOU ADEL 231084 né le 31/03/80

Procès-verbal du Courrier reçu au secrétariat



Sous la présidence de M. HARMATI

MEMBRES PRESENTS : DENYS, HEYLEN, VANDERVEKEN, MOUMNI, COQUELET, POLLET, GOEDGEZELSCHAP..

EXCUSE : GIORGIO

-Par Internet l'officiel ABSSA et URSIB

- INTERFEDERALE : x
- Rapport arbitre Michel : **CA : FF score acquit**
- Changement maillot MEDINA CITY suite vol dans la voiture.
- Changement maillot CHARLEMAGNE
- Arbitre ALLAL Nacer rentre son inscription

NOTE DE FRAIS DES CLUBS N°167- 2^e AVIS

Tous les clubs ont reçu la note de frais adressée à leur secrétaire, n°167 qui a été envoyée le jeudi **08/09** par voie postale. Celle-ci devra être **payée**

AVANT le LUNDI 3 OCTOBRE.

(REGLER 3 JOURS AVANT AFIN D'ETRE SUR)

Vous pouvez régler en mettant une date de paiement afin de ne pas oublier

La preuve de paiement irréfutable devra être présentée ce même lundi entre 20h et 21h.

ATTENTION : aucune note de frais ne pourra être payée au siège de la fédération. Paiement uniquement sur le compte fédéral n° BE83 877-7979901-15. Dans la communication n'oubliez pas d'indiquer votre matricule et le nom du club. Aucune excuse ne sera admise.

Pour rappel perte de la rencontre suivante par forfait. SANS APPEL

LE CLUB QUI N'A PAS RECU SA NOTE LUNDI 12/9 AU PLUS TARD EST PRIE DE PRENDRE CONTACT AVEC LA SECRETAIRE FEDERALE DENYS BETTY 02/521.23.82

Tous les membres sont responsables des dettes du club.

En vert=payé

015 LA LOUVE - 027 CHARLEMAGNE - 037 CAD IXLLES - 100 MATKOPEN MG - 101 BELENENSES –
102 U. MAROLLES - 107 ANATOLIE - 111 VILA RÉAL -120 HELLAS - 159 SEZURENSE -162 RENAISSANCE -
168 OS LUSITANOS - 196 BEIRA ALTA - 202 CROSSING SCH. - 222 NEW TEAM CH - 224 FC SIMON'S - 228 FC
IGDIR 76 - 237 AMICII BXL - 241 BRUSSEL FAMILY - 247 MÉDINA CITY - 249 ULTRAS BRUSSEL –
252 GENKIDAMA - 254 BELGIUM FC - 256 PICNIC MOL FPL - 262 ASCS BELGIUM MDM - 264 NAHDA 96 –
266 SUCEAVA FC - 267 MAGHREB UNITED - 268 TUNISIA SP -269 FC UNIREA - FC UNIREA –
271 ANDERLECHT CITY - 272 MARHABA SOLIDARITY BXL-

Tous les membres, **DELEGUES FEDERAUX, ARBITRES, COMITE DE CLUB, DELEGUES DE CLUBS, JOUEURS** doivent faire valider chaque saison leur licence officielle, sans cela il ne peut participer à aucune activité de la fédération, **et ne sera pas couvert par l'assurance.**

ATTENTION : chaque club est responsable de ses licences, dès réception, il doit contrôler s'ils sont en ordre, le cachet fédéral de la saison en cours doit y figurer ainsi qu'un numéro de licence valide, à défaut le joueur aligné sera considéré comme non qualifié et **la rencontre jouée sera perdue par forfait.**

LICENCE VALIDEE NON RETIRE : TUNISIA SPORT

COMMANDES DES CLUBS :

Licences (10) : x

Carnet arbitrage : x

R.O.I. : x

JOUEURS REQUALIFIES ROYALE F.T.F.

FC MANZAH : BENAISA YAHIA 09/05/1987 personnel

FC MANZAH : EL FANIS BILAL 06/09/1992 en faveur de PICNIC MOL

BAYRAMPASA : UCAR GORHAN 24/08/1995 en faveur FC RUMELI

ATLETICO sch : BULDUK UMIT 03/11/1986 en faveur FC IGDIR 76

FC RIF : MELHAOUI Jamal 01/01/62 en faveur de FC IGDIR 76

ASSURANCE RAPPEL DE LA PROCEDURE

-Une déclaration d'accident doit être remise au responsable fédérale Claudine POLLET dans les 5 jours qui suivent le sinistre. A celle-ci est jointe **OBLIGATOIREMENT** la licence fédérale du joueur blessé, avec le certificat médical.

-Le joueur sinistré est à nouveau autorisé à reprendre la pratique du football moyennant la remise d'un certificat médical de guérison, ou la remise d'un document écrit de la main du sinistré qui se déclare guéri de son accident.

La licence fédérale du joueur est alors restituée au club.

-**Toutes les notes de frais doivent d'abord être payées par le sinistré.** Ensuite il doit faire intervenir son organisme mutuel et demander une quittance pour le solde restant à sa charge et envoyer le tout à l'assurance.



La déclaration doit rentrer dans les 6 jours ouvrables avec la LICENCE ATTENTION SEUL LE CERTIFICAT MEDICAL DU DOCUMENT D'ACCIDENT EST CORRECT (PAGE 4).

L'accusé de réception avec la référence du dossier est envoyé à la victime et au secrétaire du club afin de confirmer la réception d'Ethias que le blessé doit contacter en cas de besoin.

Déclaration : X

Numéro de dossier transmis : X

Certificat de guérison ou attestation : x

CARTE FEDERALE RECU 1e 12/09 :

120922H045 RIBAMAR LOBATO JUNIOR JOSE	BEIRA-ALTA	VALABLE 05/12/22
120922H046 NOGUEIRA FERNANDES MARCOS	BEIRA-ALTA	05/12/22
120922H047 SILVA HUDSON ROBERTO	CAC-IXELLES	05/12/22
120922H048 DE OLIVEIRA MELO RODRIGO	VILA-REAL	05/12/22

MODIFICATION AU CALENDRIER

CHAQUE CLUB EST REONSABLE DE SON CALENDRIER

C'EST AU CLUB DE PREVENIR LE RESPONSABLE DE SON TERRAIN DE SES RENCONTRES AINSI QUE DE LA COUPE QUI A PARU

247.MEDINA CITY A) MAILLOT MAUVE, CULOTTE NOIRE.

027.SC CHARLEMAGNE A) MAILLOT NOIR INSCRIPTION ROUGE, CULOTTE NOIRE.

CARTES JAUNES JOURNEE DU 04/09/2022

DIVISION 1

LA LOUVE :DE PREZ OLIVIER 214939-**AMICII** :ILIE SORIN 220111-**CAD IXELLES** : DE OLIVEIRA ELISON 248655-GUSTAVO ARAUJO 248580-DA SILVA FABIO 248631-MAGALHAES KAVA 248658-**SUCEAVA** :BALAJ DANIEL 243049-DABICA ROBERT 243072-MARISCEAC LEON 243089-MINALACHI MAXIM 243028-GRECU DOREL 243101-**BXL FAMILY** :CHAIB YOUSFI YASSIR 279047-**ULTRAS BXL** : SISCANU DIMITRIG 230071-MORARU MARIAN 230045-BEUCA IVAN 230053-

DIVISION 2

CROSSINF SCH. :CHAIB YOUSFI HAMZA 231103-**VILA REAL** :PINTO DA SILVA BRUNO 280502-**U.MAROLLES** :PEREZ FRANCISCO 272431-**CHARLEMAGNE** : CHERRY NAZIH 234548-**FC BELGIUM** : DHALFA HICHAM 271008-LABID RADOUANE 271114-**RENAISSANCE** : TEMSAMANI MOHAMMED 281252-**ASCS BELGIUM** : AYDOUNI HASSAN 293094-EL ALAOUI ABDERRAHMAN 293102-DAOUDI AHMED 263039-**BELENENSES** :RODRIGUES DIOGO 269571-BARBOSA WASHINGTON 269621-ALVES DE ALMEIDA EDILSON 269594-FERNANDEZ JOSE 269443-

DIVISION 3

MEDINA CITY :ABDERRAHMANI HASSANI MOHAMEDKARI 228072-**FC NAHDA** :DENSSI KARIM 241001-**SIMON'S** : DIAZ VALENCIA DENIS 300130-**OS LUSITANOS** : LOPES CASTRO AMILCAR 289281-

DEUX JAUNES MEME RENCONTRE : X

D2 :VILA REAL :MACEDO LOUREIRO ANGELO 280571-

CARTE ROUGE : X

FEUILLES D'ARBITRAGE REMISE TARDIVEMENT A L'ARBITRE : X

FEUILLES D'ARBITRAGE INCOMPLETES OU ERRONEES :

ASCS BELGIUM (1)-CROSSING SCH (1)-VILA REAL (1)-RENAISSANCE (2)-BELENENSES (1)-FC NAHDA (1)-SIMON'S (1)-OS LUSITANOS (1)-

BOITE DE SECOURS NON PRESENTEE : X

PHARMACIE INCOMPLETE :ANDERLECHT CITY

SUSPENDU DE LA JOURNEE 18/09/22

CAD IXELLES :

DA SILVA NETO JOSE 248540

**Suspension pour 2ème carte jaune reçu le 04/09/22 : Nom Prénom +Licence date 1^{er} carte jaune.
Pas de date = 2 cartes même rencontre.
SAUF AVIS CONTRAIRE date de suspensions le 25/09/22 (suivant le calendrier de l'équipe concernée)**

AMICII:

ILIE SORIN 220111 08/05/22

CAD IXELLES :

GUSTAVO ARAUJO 248580 05/12/21

LA LOUVE :

DE PREZ OLIVIER 214939 20/02/22

SUCEAVA :

BALAJ DANIEL 243049 21/11/21

BELENENSES :

RODRIGUES DIOGO 269571 26/09/21

CROSSINF SCH. :

CHAIB YOUSFI HAMZA 231103 14/11/21

VILA REAL :

MACEDO LOUREIRO ANGELO 280571

OS LUSITANOS :

LOPES CASTRO AMILCAR 289281 03/04/22

SITE INTERNET DE LA FEDERATION



L'adresse du site Internet de la fédération est <https://FTF.be>, la vie de la fédération y est soigneusement mise à jour, une visite de votre part s'impose. Chaque dimanche soir à partir de 20H00 les résultats et classements.

EQUIPE INCOMPLETE

Une équipe qui commence incomplet doit être 7 joueurs et un délégué.

A 6 on continue à jouer.

Moins que 6 l'arbitre arrête la rencontre.

Si un joueur se déclare blessé, l'arbitre prend note sur la FA.

L'absence de l'arbitre officiel et son remplacement.

Il arrive parfois que l'arbitre officiellement désigné pour arbitrer un match soit absent.

La règle est que la rencontre doit obligatoirement se jouer,

L'arbitrage devant être assuré par un arbitre "occasionnel" désigné par une des deux équipes en présence.

L'ordre suivant : **1. un** arbitre neutre, **2. un** arbitre affecté à l'un des clubs en présence, **3.** Une personne neutre ; **4. un** affilié de l'un des clubs en présence ; **5. un** spectateur. A chaque stade de la procédure, le club visiteur a toujours priorité du choix. Si personne ne consent à diriger le match, il incombe au délégué du club visité d'assumer les fonctions d'arbitre. Si le match n'a pas lieu du fait qu'un arbitre occasionnel n'a pu être trouvé, le club visité perdra la rencontre sur le score de forfait 0/1.

DESIGNATION DES ARBITRES



Les arbitres doivent avoir une licence validée, à défaut l'amende au club pour manquement est appliquée.

Rencontres du dimanche		Arbitres
18/09/22		
JOURNEE SANS VOITURE		
Transport en commun gratuit à BXL		
Division 1-Senior		
14h15 LA LOUVE	GENKIDAMA	. ZIANE
15h15 CAD IXELLES	SEZURENSE	. FULVO
13h00 ULTRAS BRUSSEL	SUCEAVA FC	. MOUNNI-Y
13h30 ASCS BELGIUM MDM	BEIRA ALTA	. JAMEL
13h00 BXL FAMILY CLUB	PICNIK MOL FP	. MELHAOUI
14h00 AMICII BXL	FC UNIREA	. CHAHBOUNE-S
13h00 ANDERLECHT CITY	FC RUMELI	. EL HAMOUTI

Désistement arbitres : Président/sélectionneur MOUNNI MOHAMED Tél. 0476/781 839

ARBITRES

Rencontres du dimanche		Arbitres
COUPE RENE VANDENBROECK		
(Pré qualification)		
SENIORS		
1- 13h00 BEIRA ALTA-CAD IXELLES		EL HAMOUTI
2- 15h00 GENKIDAMA-SUCEAVA		TAOUFIK
3- 13h00 FC UNIREA-PICNIK MOL FP		ACACIO
4- 13h00 ULTRAS BX-ASCS BELGIUM		CHAHBOUNE-S(2)
5- 15h15 SEZURENSE-ANDERLECHT CITY		BEN SALEM
6- 14h15 LA LOUVE-FC RUMELI		BENYOUSSEF
7- 13h00 BXL FAMILY-AMICII BXL		ZIANE
REPECHAGE DE 1 EQUIPE DANS LES PERDANTS POUR REVENIR A 8		
VETERANS		
1- 13h30 ANATOLIE 95-IGDIR 76		MELHAOUI (2)
2- 11h15 CHARLEMAGNE-MARHABA SOLIDARITY BXL		CHAHBOUNE-S(2)
3- 13h00 MEDINA CITY-BELENENSES		MESBAHI
4- 13h30 HELLAS-OS LUSITANOS		JAMEL
5- 13h00 SUCEAVA-ASCS BELGIUM MDM		SBAISIDI (2)
6- 13h00 RENAISSANCE-VILA REAL		FULVO
7- 13h15 NAHDA-CAD IXELLES		MOUNNI-Y
8- **** BYE-SIMON'S		x
9- 11h15 FC BELGIUM-LA LOUVE		SBAISIDI (2)
10- 15h00 MATKOPEN-TUNISIA SP		MELHAOUI (2)
11- 13h00 U.MAROLLES-CROSSING SCH		ERRACHIDI
12- 15h30 NEW TEAM CHICAGO-MAGHREB UNITED		MICHEL H
REPECHAGE DE 4 EQUIPES DANS LES PERDANTS POUR REVENIR A 16		
RAPPEL : En cas d'égalité, procédure obligatoire des 5 tirs aux buts afin de départager les équipes		
ATTENTION : Vérifiez et prévenez votre responsable du terrain		

RESULTATS NON COMMUNIQUE

11/09 néant

ROYALE FTF asbl CLASSEMENTS OFFICIEL 2021-2022

ROYALE FTF D1

2 ème Journée du 11/09/2022					
FC SEZURENSE	0	6	ULTRAS BXL		
GENKIDAMA	14	1	FC RUMELI		
ANDERLECHT CITY	2	2	FC AMICII BXL		
FC UNIREA	0	1	ENT LA LOUVE		
PICNIC MOL FP	9	0	ASCS BELGIUM		
FC BEIRA ALTA	5	1	BXL FAMILY CLUB		
FC SUCEAVA	0	2	CAD IXELLES		

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1	GENKIDAMA	6	2	2	0	0	19	2	17
2	CAD IXELLES	6	2	2	0	0	9	1	8
3	ENT LA LOUVE	6	2	2	0	0	6	3	3
4	FC AMICII BXL	4	2	1	1	0	10	2	8
5	FC UNIREA	3	2	1	0	1	11	3	8
6	PICNIC MOL FP	3	2	1	0	1	10	7	3
7	ULTRAS BXL	3	2	1	0	1	7	5	2
8	FC BEIRA ALTA	3	2	1	0	1	5	9	-4
9	ANDERLECHT CITY	1	2	0	1	1	5	7	-2
10	FC SUCEAVA	1	2	0	1	1	3	5	-2
11	BXL FAMILY CLUB	1	2	0	1	1	4	8	-4
12	FC SEZURENSE	1	2	0	1	1	4	10	-6
13	ASCS BELGIUM	1	2	0	1	1	4	13	-9
14	FC RUMELI	0	2	0	0	2	3	25	-22

ROYALE FTF D2

2 ème Journée du 11/09/2022					
SC CHARLEMAGNE	1	4	FC IGDIR 76		
MATKOPEN MG	6	4	CROSSING SCH		
FC BELENENSES	3	4	FC BELGIUM		
LA RENAISSANCE BXL	13	0	UNION MAROLLES		
NEW TEAM CHICAGO	3	1	ASCS BELGIUM MDM		
SC VILA REAL	1	F	MAHGREG UNITED		

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1	LA RENAISSANCE...	6	2	2	0	0	15	0	15
2	MATKOPEN MG	6	2	2	0	0	9	6	3
3	SC VILA REAL	6	2	2	0	0	6	3	3
4	NEW TEAM CHIC...	6	2	2	0	0	4	1	3
5	FC BELGIUM	4	2	1	1	0	4	3	1
6	FC IGDIR 76	3	2	1	0	1	4	2	2
7	ASCS BELGIUM M...	3	2	1	0	1	4	5	-1
8	SC CHARLEMAGNE	1	2	0	1	1	1	4	-3
9	FC BELENENSES	0	2	0	0	2	5	7	-2
10	MAHGREG UNITED	0	2	0	0	2	2	4	-2
11	CROSSING SCH	0	2	0	0	2	4	8	-4
12	UNION MAROLLES	0	2	0	0	2	3	18	-15

ROYALE FTF D3

2 ème Journée du 11/09/2022					
FC ANATOLIE 95	2	4	FC SUCEAVA		
HELLAS BERCHEM	0	6	MEDINA CITY		
FC SIMON S	4	3	MAHARHABA SOLIDARITY		
TUNISIA SPORT	7	1	FC OS LUSITANOS		
FC NAHDA 96	4	2	ENT LA LOUVE		
X			CAD IXELLES		

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1	TUNISIA SPORT	6	2	2	0	0	10	1	9
2	FC NAHDA 96	6	2	2	0	0	8	2	6
3	FC SIMON S	6	2	2	0	0	7	4	3
4	ENT LA LOUVE	3	2	1	0	1	12	4	8
5	MEDINA CITY	3	2	1	0	1	6	4	2
6	FC SUCEAVA	3	1	1	0	0	4	2	2
7	MAHARHABA SOL...	3	2	1	0	1	4	4	0
8	X	0	0	0	0	0	0	0	0
9	FC ANATOLIE 95	0	2	0	0	2	2	5	-3
10	CAD IXELLES	0	1	0	0	1	0	3	-3
11	FC OS LUSITANOS	0	2	0	0	2	2	10	-8
12	HELLAS BERCHEM	0	2	0	0	2	0	16	-16